

# CE QUI CHANGE EN 2020

Voici un point des principales mesures et changements décidés par le Comité Directeur pour la saison 2020.

## LICENCES – CLASSEMENT

### Tarifs :

Le tarif des licences jeunes reste inchangé : 30 €. Une augmentation de 2 € sera appliquée sur les licences adultes soit 60 € avec la cotisation défense des stands.

L'abonnement à la revue "Ball-Trap" (4 numéros) passe à 10 € pour un envoi en métropole et 11 € pour l'Outre-Mer et l'étranger.

Les montants des engagements aux compétitions restent identiques à 2019.

### Création de la catégorie Master :

Catégorie pour les licenciés masculins nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1948, soit 73 ans et plus au cours de l'année 2020 dans toutes les disciplines FITASC et DTL.

Des classements seront faits lors des championnats départementaux, de ligue et de France.

Pour les compétitions internationales, seules les disciplines FITASC sont concernées.

Il n'y aura pas de Club France ni d'équipe de France dans cette catégorie.

Les "Masters" seront classés avec les super vétérans (SV) pour les présélections et sélections nationales. Comme pour d'autres catégories, le Master qui accède au Club France SV ou à l'équipe de France sera classé toute l'année en Super Vétéran.

### Classement Dames A et B :

Ce classement est reconduit pour 2020 et reste spécifique aux championnats de France des disciplines Parcours de Chasse, Compak Sporting, Fosse Universelle et DTL.

En 2020, seront classées **DAMES A** :

- les dames classées A lors du championnat de France 2019 de la discipline
- les licenciées "Club France Dame" 2020
- les licenciées qui ont réalisées un podium lors d'un championnat international en 2019 et 2020
- les dames B qui ont réalisées au championnat de France 2019 (N-1) de la discipline au moins 95 % du score de la 3<sup>ème</sup> du podium des Dames A
- les licenciées précédemment titulaires d'une licence FFT et compétitrices en disciplines plateaux FFT.

} Pour la discipline concernée ainsi que la discipline « associée » : Compak Sporting / Parcours de Chasse et Fosse Universelle/DTL.

Seront classées **DAMES B** :

- Toutes les compétitrices qui ne répondent pas aux critères de la catégorie Dames A.

### Licences pour les tireurs en situation de handicap :

Une révision des modalités de classement « handi » ainsi que l'ouverture, pour certains d'entre eux, de la pratique des disciplines dites désépaulées (sous réserve d'accessibilité des installations) est en cours d'étude.

## COMPETITIONS

### Organisation des présélections 2020 :

Dans un souci d'optimiser la participation et de maîtriser les coûts d'organisation, les présélections de Compak Sporting, Fosse Universelle et DTL se dérouleront sur 3 sites au lieu de 4.

Les tireurs pourront s'inscrire dans la zone de leur choix.

Les règles de qualification à la Sélection Nationale restent identiques.

Pour ces 3 disciplines, les règles de qualification à la Sélection nationale restent identiques; les scores réalisés à la Sélection Nationale détermineront les «Club France».

### Dérogations championnats de ligue 2020 :

Les demandes de dérogation pour participer aux championnats de ligue hors de la ligue d'appartenance se sont considérablement multipliées depuis 2 ans. Les problèmes engendrés sont multiples tant pour les régions que pour la Fédération.

Aussi le Comité Directeur dans sa réunion du 15 novembre dernier a voté à l'unanimité qu'il ne serait plus accordé de dérogation pour une participation hors région pour la saison 2020 quel que soit le motif invoqué.

Une dérogation pour une participation dans un championnat de ligue de la même région pourra être accordée par le Comité Régional. Le tireur sera classé Hors Concours à cette compétition mais pourra participer au classement lors des championnats de France.

Une participation hors région d'appartenance donnera lieu à un classement « Hors Concours » au championnat de ligue et au championnat de France.

### Challenge Outre-Mer :

Le challenge Outre-Mer sera reconduit sur les championnats de France 2020 dans les disciplines Parcours de Chasse, Compak Sporting, Fosse Universelle et DTL.

### Tir aux Hélices :

Le championnat de France de tir aux hélices se déroulera sur 2 jours à compter de 2020. Le CTV PARIS PLAGE ET PAYS D'OPALE accueillera l'édition 2020 les 22 et 23 août prochains sur son stand du Touquet.

Afin de promouvoir le tir aux hélices, le Comité Directeur a approuvé la participation d'une équipe de France lors du championnat du Monde qui se déroulera les 10 et 11 octobre 2020 en Egypte.

Cette équipe sera constituée des 3 meilleur(e)s tireurs français (toutes catégories confondues) classés au championnat de France 2020.

### Contrôles d'alcoolémie :

Le Comité Directeur a entériné la possibilité de faire des contrôles d'alcoolémie lors de l'accès ou de la sortie des pas de tir et a fixé le seuil maximum admissible. Il en résulte que :

Tout(e) participant(e) à une compétition ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre lors de l'accès ou lors de la sortie du pas de tir à un éventuel contrôle d'alcoolémie par les personnes habilitées.

Le taux maximal autorisé est de 0,50 gramme par litre de sang. Si ce taux est dépassé, l'intéressé(e) sera exclu(e) de la compétition.

## REGLEMENTS

### DTL :

Les fusils à détente inversée dits « release trigger » sont autorisés pour la pratique DTL. Ce type d'armes est déjà autorisé pour les disciplines FITASC.